
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le douze avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 08 avril 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de RIFFLART Luc (pouvoir donné à DOYER Christian), BAL Honorine (pouvoir donné à Mr le Maire), BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien) et DUVIVIER Odile (pouvoir donné à LEFEBVRE Antoine), LEDUC Bruno, excusés.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

12 avril 2024

N° délibération

31/12-04-2023 Objet : Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de 2023 et propose aux conseillers municipaux de ne pas changer ces taux pour 2024 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.35 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.82 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.30 %

Où l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2024. A savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.35 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.82 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.30 %

Pour copie conforme

Le Maire

VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le douze avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 08 avril 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de RIFFLART Luc (pouvoir donné à DOYER Christian), BAL Honorine (pouvoir donné à Mr le Maire), BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien) et DUVIVIER Odile (pouvoir donné à LEFEBVRE Antoine), LEDUC Bruno, excusés.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

12 avril 2024

N° délibération

32/12-04-2024 Objet : Vote du budget primitif 2024

Les propositions du budget primitif 2024 sont présentées par Monsieur le Maire.

Dépenses fonctionnement : 880 892.21 €

Recettes fonctionnement : 880 892.21 €

Dépenses investissement : 1 210 369.36 € : 1 142 277.76 € en opérations réelles

: 68 091.60 € en opérations d'ordre

Recettes investissement : 1 210 369.36 € : 1 142 277.76 € en opérations réelles

: 68 091.60 € en opérations d'ordre

Le conseil municipal émet les remarques suivantes :

- 623 : Publicité, publication, relations publiques : 25 000€
Sont prévues les fêtes et cérémonies suivantes pour 2024 :
 - o Cérémonies commémoratives
 - o Repas des aînés
 - o Cérémonie des vœux

- *Forum des associations*
- *Fête de la musique*
- *Arbre de Noël*
- *Fête des voisins*
- *Cadeaux aux doyens*
- *Cadeaux au personnel communal*
- *Cérémonie de remises des médailles du travail et nouveaux arrivants*
- *Manifestations organisées par la bibliothèque et la ludothèque*
- *Fête de la Sainte-Cécile*
- *Animations pour enfants*
- *Diverses inaugurations*
- *Départ en retraite*
- *Frais pour différentes réunions.*

Le budget primitif 2024 est adopté, par 13 voix pour et 1 voix contre.

*Pour copie conforme
Le Maire
VASSEUR Jean-Paul*



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le douze avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 08 avril 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de RIFFLART Luc (pouvoir donné à DOYER Christian), BAL Honorine (pouvoir donné à Mr le Maire), BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien) et DUVIVIER Odile (pouvoir donné à LEFEBVRE Antoine), LEDUC Bruno, excusés.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

12 avril 2024

N° délibération

33/12-04-2024 Objet : Vote du budget primitif annexe lotissement 2024

Les propositions du budget primitif 2024 sont présentées par Monsieur le Maire.

Dépenses fonctionnement : 26 325.60 €

Recettes fonctionnement : 26 325.60 €

Dépenses investissement : 0.00 €

Recettes investissement : 0.00 €

Le projet lotissement va être repris intégralement par la SPL de l'Artois, ce budget lotissement sera donc amené à disparaître en 2025. Il n'y a donc pas lieu de prévoir d'investissement pour 2024 dans ce budget annexe.

Le budget primitif annexe lotissement 2024 est adopté, par 13 voix pour et 1 voix contre.

Pour copie conforme

*Le Maire
VASSEUR Jean Paul*



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le douze avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 08 avril 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de RIFFLART Luc (pouvoir donné à DOYER Christian), BAL Honorine (pouvoir donné à Mr le Maire), BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien) et DUVIVIER Odile (pouvoir donné à LEFEBVRE Antoine), LEDUC Bruno, excusés.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

12 avril 2024

N° délibération

34/12-04-2024 Objet : Délibération autorisant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre pour l'exercice 2024

Avec le passage à la comptabilité M57,

Afin de faciliter les virements de crédit,

Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : jusqu'à 7.5%
- Investissement : jusqu'à 7.5 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 1 voix contre

- Autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- *Fonctionnement : jusqu'à 7.5%*
- *Investissement : jusqu'à 7.5 %*

*Pour copie conforme
Le Maire
VASSEUR Jean-Paul*



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le douze avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 08 avril 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de RIFFLART Luc (pouvoir donné à DOYER Christian), BAL Honorine (pouvoir donné à Mr le Maire), BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien) et DUVIVIER Odile (pouvoir donné à LEFEBVRE Antoine), LEDUC Bruno, excusés.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

12 avril 2024

N° délibération

35/12-04-2024 Objet : Délibération autorisant à prévoir des provisions pour créances douteuses, mise en non-valeur pour l'exercice 2024

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à prévoir des provisions pour créances douteuses mise en non-valeur pour l'exercice 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour et 1 voix contre

- Autorise le Maire à prévoir des provisions pour créances douteuses mise en non-valeur pour l'exercice 2024 au compte 6815

Pour copie conforme

Le Maire

VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le douze avril à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 08 avril 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de RIFFLART Luc (pouvoir donné à DOYER Christian), BAL Honorine (pouvoir donné à Mr le Maire), BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien) et DUVIVIER Odile (pouvoir donné à LEFEBVRE Antoine), LEDUC Bruno, excusés.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 10/15.

Monsieur DOYER Christian est élu secrétaire de séance.

Séance

12 avril 2024

N° délibération

36/12-04-2024 Objet : Lotissement : Rachat du terrain préempté par la CAPSO

Vu la délibération n°43/15-07-2021 demandant à la CAPSO de faire valoir son droit de préemption sur la parcelle AC162, Rue du Vieux Château

Il y aurait lieu maintenant d'accepter de racheter cette préemption à la CAPSO pour un montant de 155 777.07 € + provision pour frais de 2 800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte le rachat de la préemption à la CAPSO de la parcelle AC162 pour un montant de 155 777.07 € + une provision pour frais de 2 800€.

Pour copie conforme

Le Maire

VASSEUR Jean-Paul

